



FRANCE RELANCE : Tourisme Durable

APPEL A CANDIDATURES

Entreprises

Faire émerger et faire grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable.

Dépôt des candidatures :
Pôle Entreprises de la CCISM
BP 118 – 98713 Papeete
Contact : 40 47 27 72 (Orama RICHAUD) ou 40 47 27 31
(Chloé Piludu) – qhse@ccism.pf

POURQUOI CETTE OPERATION ?

Dans le cadre de France Relance, le Fonds Tourisme Durable a pour objectif de soutenir via des aides techniques et financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable.

Le bénéfice est donc double : financier et environnemental.

Le Fonds concerne 2 types d'activité : la restauration et les hébergements touristiques.

Il consiste à :

- Accompagner des restaurants et des hébergements touristiques vers une **résilience économique** grâce à un positionnement centré sur **la Transition Ecologique**
- Donner les moyens aux restaurants et hébergements touristiques de **s'engager** dans la **Transition Ecologique**.

EN QUOI CONSISTE L'OPERATION ?

Chaque entreprise sera accompagnée de façon individuelle par un conseiller de la CCISM, selon les étapes d'accompagnement suivantes :

- Le premier contact avec la CCISM :
 - o Identification des interlocuteurs privilégiés de l'entreprise,
 - o Collecte des premières informations nécessaires au diagnostic,
 - o Présentation du calendrier de la prestation et préparer la visite sur site.
- La réalisation d'une visite en entreprise :
 - o Pour les restaurants, évaluer l'engagement dans la transition écologique des établissements en ce qui concerne les approvisionnements et le gaspillage alimentaire, les consommations d'eau, d'énergie et l'économie circulaire,
 - o Pour les hébergements touristiques, évaluer la maturité du management environnemental en ce qui concerne l'éclairage, la production de chaleur et de froid, l'eau et les déchets.
- Restitution du rapport de visite :
 - o Elaboration d'un plan d'actions,
 - o Choix des investissements/formations/actions de communication pertinents pour atteindre les objectifs du plan d'actions.

- Mise en place des actions sélectionnées :
 - Signature du Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables » pour les restaurateurs
 - Dépôt des dossiers d'aides : pour bénéficier d'un soutien financier aux actions d'investissements, de formation et de communication, les restaurateurs et hébergements touristiques devront déposer un dossier sur la plateforme <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>.
La CCISM pourra assister les restaurants et hébergements touristiques éligibles pour la complétion de leur dossier sur la plateforme.

- Bilan à 12 mois, conclusion des bénéfices générés par les actions mises en place

QUELS INTERETS POUR LES ENTREPRISES ?

Cette opération permet de vous faire accompagner pour un diagnostic gratuit et dans la conception d'un plan d'actions. Sur la base de votre plan d'actions, le Fonds Tourisme Durable permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique. Ces aides visent à :

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
- ancrer dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ;
- favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches (outils de communication).

QUELLES ENTREPRISES PEUVENT CANDIDATER A L'OPERATION ?

L'opération est ouverte aux entreprises TPE/PME du secteur du tourisme, plus particulièrement les hébergement touristiques et restaurateurs situés en Polynésie française.

Les codes NAF éligibles sont les suivants :

- Restauration :
 - La restauration commerciale traditionnelle - NAF 56.10A
 - Les services de traiteurs ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z
- Hébergements touristiques :
 - Hôtels et hébergement similaire - NAF 55.10Z
 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - NAF 55.20Z
 - Autres hébergements - NAF 55.90Z
 - Tourisme social du type villages vacances, colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs... - NAF 55.20Z

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES CANDIDATES ?

Afin de faciliter le déroulé de l'opération, les entreprises participantes seront tenues :

- De mettre en place les moyens humains (notamment la désignation d'un référent), techniques et financiers suffisants et nécessaires pour mener à bien le projet ;
- D'impliquer fortement leur direction dans la démarche, pendant toute la durée du dispositif ;

- De collecter les données physiques et économiques de base sur ses flux environnementaux, sa politique d'achats, sa stratégie durable, la sensibilisation réalisée, qui seront demandées par la CCISM ;

Le représentant de chaque entreprise candidate devra signer une lettre d'engagement (cf. jointe au présent règlement).

COMBIEN COÛTE L'OPERATION POUR UNE ENTREPRISE ENGAGÉE ?

L'opération est gratuite. Cependant, si l'entreprise ne respecte pas ses engagements (cf. cités ci-dessus), la CCISM se réserve le droit de résilier le partenariat et les démarches engagées.

QUELLES SONT LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES ?

Il est conseillé de prendre tout d'abord contact avec la cellule QHSE – Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement - de la CCISM (cf. contact ci-dessous) afin d'échanger sur les enjeux, objectifs et attendus de l'opération.

Les entreprises intéressées sont ensuite invitées à envoyer leur dossier de candidature complet par mail à l'adresse suivante : qhse@ccism.pf

Le dossier de candidature devra comprendre à minima les éléments suivants :

- Une présentation de l'entreprise, de ses activités et de ses principaux process et flux,
- Les motivations de l'entreprise relatives à son engagement dans cette opération
- Le nom, fonction et contact de la personne référente pour l'opération, ainsi que des moyens d'action dont elle disposera pour mener à bien l'opération (légitimité, moyens techniques, disponibilité, etc...)
- La lettre d'engagement signée par le représentant de l'entreprise (cf. jointe au présent règlement)
- La fiche de renseignements administratifs et généraux (cf. ci-joint)
- La fiche de renseignements techniques (cf. ci-joint).

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

Le comité de pilotage de l'opération sera composé de la CCISM, l'ADEME, le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et la Délégation Polynésienne à l'Investissement.

Il sélectionnera les restaurants et les hébergements touristiques parmi les candidatures déposées, en fonction notamment :

- de la motivation et de l'engagement de l'entreprise et de sa direction pour pérenniser une démarche de développement durable,
- des moyens humains et techniques prévus et disponibles pour atteindre les objectifs,
- des enjeux environnementaux de l'entreprise.



CONTACTS

CCISM : Orama RICHAUD ou Chloé PILUDU - qhse@ccism.pf - 40 47 27 72 ou 40 47 27 31

ADEME : Laurie GORRIA - laurie.gorria@ademe.fr - 40 46 84 72